

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la Convention internationale sur l'exercice de la pêche dans l'Atlantique Nord, ouverte à la signature à Londres le 1<sup>er</sup> juin 1967, signée par la France le 26 juillet 1967.*

**(Texte définitif.)**

---

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) : 1035, 1137 et in-8° 233.**

**Sénat : 233 et 287 (1969-1970).**

## Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention internationale sur l'exercice de la pêche dans l'Atlantique Nord, ouverte à la signature à Londres le 1<sup>er</sup> juin 1967, signée par la France le 26 juillet 1967, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 30 juin 1970.

*Le Président,*  
**Signé : Alain POHER.**

---

(1) Voir le document annexé au n° 233 (1969-1970), Sénat.